

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 20 décembre 2023

Action Cœur de Ville 2 Phase de déploiement 2023-2026, Poitiers – Buxerolles

En 2018, le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), lançait le programme Action Cœur de Ville chargé d'apporter un soutien pour le développement et l'attractivité des villes moyennes de métropole et d'Outre-mer. Ces dernières sont un point d'équilibre entre nos territoires urbains et ruraux et il était nécessaire de leur apporter une réponse politique forte et leur redonner leur rôle de moteur de développement pour leurs territoires. Action cœur de ville, c'est en effet plus de 5 milliards d'euros qui ont été engagés en cinq ans par l'État et ses principaux partenaires, la Banque des territoires, l'Anah, et Action logement. Cela représente un soutien à l'investissement de 12,5 M€ depuis 2018 pour l'action cœur de ville Poitiers - Buxerolles.

Fort du succès de ce programme, le Président de la République annonçait lors de la quatrième rencontre nationale Action Cœur de ville, qu'un second acte serait mis en place pour la période 2023-2026, avec comme fil conducteur la transition écologique et énergétique des territoires.

Pour les 4 années à venir ce sont à nouveau 5 milliards d'euros qui permettront de continuer à revitaliser les mêmes 234 communes du premier volet.

L'adaptation au changement climatique et la promotion de la sobriété énergétique et foncière vont devenir les fils conducteurs de cette seconde phase (lutte contre l'étalement urbain, renaturation, rénovation, traitement des friches, etc.), avec 4 priorités :

- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique, Poitiers ayant été retenue pour expérimenter le dispositif Territoire Sobriété Foncière ;
- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire ;
- Revitaliser prioritairement leur centre-ville afin d'y (re)mettre habitants et activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Les actions retenues pour la Communauté urbaine de Grand Poitiers

Ce nouveau programme Action Cœur de Ville, et la volonté de l'État d'accentuer fortement ce programme sur les enjeux de transition écologique rejoignent la stratégie de mandat de Grand Poitiers qui vise à « conjuguer la solidarité et la transition écologique au pluriel ». La Communauté urbaine s'engage ainsi aux côtés de l'État pour prolonger et renforcer ce partenariat pour la période 2023 – 2026 autour des axes prioritaires suivants :

- Opérations d'amélioration de l'habitat, en particulier pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Quartier du Palais, avec notamment la végétalisation des espaces publics pour démultiplier les îlots de fraîcheur ;
- Grand Poitiers entre en gare, pour encourager les mobilités douces et les multimodalités, et avec la renaturation de la Boivre.

Le nouveau programme Action Cœur de Ville phase 2 va également permettre d'élargir le périmètre et les enjeux pris en compte, avec un focus important sur les entrées de ville, Poitiers étant lauréate de l'appel à projet "entrée de ville" : la rue du Faubourg du Pont-Neuf et l'entrée nord de Poitiers, deux axes où se retrouvent de nombreux enjeux de la transition écologique, en particulier l'amélioration de l'habitat, la mobilité et la végétalisation.

D'autres actions pourront s'inscrire dans le dispositif au fur et à mesure de leur maturation.